

Court File Number

(Name of court)
at
Court office address

Form 25G: Restraining Order on Motion without Notice

Applicant(s)

Full legal name & address for service — street & number, municipality, postal code, telephone & fax numbers and e-mail address (if any).

Lawyer's name & address — street & number, municipality, postal code, telephone & fax numbers and e-mail address (if any).

Judge (print or type name)

Empty box for applicant details

Empty box for lawyer details

Respondent(s)

Full legal name & address for service — street & number, municipality, postal code, telephone & fax numbers and e-mail address (if any).

Lawyer's name & address — street & number, municipality, postal code, telephone & fax numbers and e-mail address (if any).

Date of order

Empty box for respondent details

Empty box for respondent lawyer details

THIS COURT ORDERS THAT:

1. _____, born _____, shall not

(Court staff to insert here relevant clauses as ordered by judge in Endorsement.)

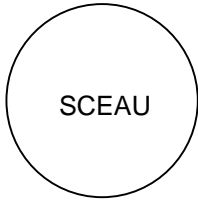
2. This restraining order is effective _____.

3. This restraining order shall remain in effect until _____.

4. This matter is adjourned to (date and time) _____ to review this restraining order.

5. A copy of this order together with the notice of motion, dated _____, and affidavit of _____, sworn/affirmed on _____, shall be served immediately on (insert full legal name of person restrained by this order) _____ by (specify type of service) _____.

A separate order with additional terms relating to this family case was also made on this date.



Numéro de dossier du greffe

.....
 (Nom du tribunal)
 situé(e) au
 Adresse du greffe

**Formule 25G : Ordonnance
 de ne pas faire sur motion
 sans préavis**

Requérant(e)(s)

Nom et prénom officiels et adresse aux fins de signification — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).

Nom et adresse de l'avocat(e) — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).

Juge (écrivez le nom en caractères d'imprimerie ou dactylographiez-le)

Intimé(e)(s)

Nom et prénom officiels et adresse aux fins de signification — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).

Nom et adresse de l'avocat(e) — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).

Date de l'ordonnance

CE TRIBUNAL ORDONNE QUE :

1., né(e) le, s'abstienne de faire ce qui suit

(Le personnel du tribunal doit inscrire ci-dessous les dispositions pertinentes, selon ce qu'ordonne le juge sur la feuille d'inscriptions.)

- 2. La présente ordonnance de ne pas faire prend effet
- 3. L'ordonnance demeure en vigueur jusqu'à(au)
- 4. La présente affaire est ajournée au (date et heure)
pour réexamen de l'ordonnance de ne pas faire.
- 5. Une copie de l'ordonnance ainsi que l'avis de motion daté du, et l'affidavit de
....., déclaré sous serment/affirmé solennellement le (date)
....., sont signifiés immédiatement à (inscrivez les nom et prénom officiels de la personne
visée par l'ordonnance) par (précisez le mode de signification)

Une ordonnance distincte qui prévoit des conditions supplémentaires qui se rapportent à la présente cause en droit de la famille a également été rendue à cette date-ci.

Court File Number

In support of this order,

this court heard a motion made by the _____ for a restraining order under

_____.

The motion was made without notice to _____.

The following persons were in court (*list names of parties and lawyers in court*)

The court read the following materials filed in support of a request for this order

The court heard submissions in support of a request for this order from

Date of signature

Signature of judge or clerk of the court

NOTICE TO (*name*) _____

If you want to oppose this motion or to give your own views, you must serve an Affidavit (general) (Form 14A). If you think the court should make a different order, you must serve an Affidavit (general) (Form 14A) and a Notice of Motion (Form 14). In either case, you must serve these materials on the other party and file the materials together with proof of service at the court office on or before 2 p.m. on (*insert date*) _____. If you do not have a lawyer, you should ask the court office about serving the documents for you.

Note: This order will be registered against the person being restrained on the Canadian Police Information Centre (CPIC) Database. Disobeying this order is a criminal offence punishable by fine or imprisonment. Any police or peace officer with jurisdiction over the place where the order was disobeyed may arrest the person being restrained without a warrant in accordance with section 495 of the *Criminal Code of Canada*.

À l'appui de la présente ordonnance,

ce tribunal a entendu une motion présentée par l'/le/la _____ dans le but d'obtenir
une ordonnance de ne pas faire en vertu de (du) _____.

La motion a été présentée sans préavis adressé à _____.

Les personnes suivantes étaient présentes au tribunal (*énumérez les noms des parties et des avocats présents au tribunal*)

Le tribunal a pris connaissance des documents suivants déposés à l'appui de la demande visant l'obtention de la présente ordonnance

Le tribunal a entendu des observations à l'appui de la demande visant l'obtention de la présente ordonnance de la part de

Date de la signature

Signature du juge ou du greffier du tribunal

AVIS EST DONNÉ À (*nom*) _____

Si vous désirez vous opposer à la motion ou donner votre point de vue, vous devez signifier un affidavit (formule générale) (formule 14A). Si vous êtes d'avis que le tribunal devrait rendre une autre ordonnance, vous devez signifier un affidavit (formule générale) (formule 14A) et un avis de motion (formule 14). Dans les deux cas, vous devez signifier ces documents à l'autre partie et les déposer avec la preuve de la signification au greffe au plus tard à

14 heures le (*inscrivez la date*) _____. Si vous n'avez pas d'avocat, vous devriez vous renseigner au greffe au sujet de la signification des documents pour vous.

Remarque : La présente ordonnance sera inscrite contre la personne qu'elle vise dans la base de données du Centre d'information de la police canadienne (CIPC). L'inobservation de la présente ordonnance constitue une infraction criminelle passible d'une amende ou d'une peine d'emprisonnement. Tout agent de police ou agent de la paix ayant compétence là où l'ordonnance n'a pas été observée peut arrêter sans mandat la personne visée par l'ordonnance conformément à l'article 495 du *Code criminel* (Canada).